



Colmar, le 05 NOV. 2024



M. Thierry STOEBNER
Maire
Mairie de Horbourg-Wihr
44 Grand Rue
68180 HORBOURG-WIHR

Objet : Modification n°3 du PLU de Horbourg-Wihr

Monsieur le Maire,

avec Thierry

Le Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges a été destinataire du projet de modification n°3 du PLU de votre commune et je vous en remercie. Après analyse, j'ai le plaisir de vous informer que le projet de modification n°3 du PLU de Horbourg-Wihr qui concerne trois points (changement de destination d'un emplacement réservé, correction d'une faute de frappe et reclassement d'une zone AUa en zone AU) est compatible avec le SCoT Colmar-Rhin-Vosges actuellement en vigueur.

Le reclassement de la zone AUa de 5,1 hectares, située à l'ouest de la ville en contrebas de la digue de l'III qui la borde, en zone AU, anticipe même les orientations qui sont intégrées dans les travaux de révision du SCoT sur la thématique de la prévention des inondations et de la diminution de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers.

Néanmoins, malgré le fait que la modification n°3 du PLU de Horbourg-Wihr devance certaines dispositions du futur SCoT Colmar-Rhin-Vosges, il conviendra d'analyser la compatibilité du PLU de Horbourg-Wihr avec l'ensemble du contenu du nouveau SCoT. Celui-ci devrait être arrêté début 2026 et adopté début 2027.

Dans le cas où une révision du PLU serait nécessaire pour assurer la compatibilité avec le SCoT révisé, la commune a, selon les délais légaux, jusqu'au 22 février 2028 pour mettre le PLU en compatibilité avec le SCoT.

Le Syndicat Mixte se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ou accompagnement à ce sujet.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur STOEBNER, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
Michel SPITZ

Bien à toi

Maire		URBA		ACC/SCO	
DGS	043	RH			
DGA		EC SOC			
ST		SECRE.			
FIN		PM			

O = original C = copie S = scan

